
32 400

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Assemblée des Propriétaires extraordinaire du 03 avril 2017
Date de convocation: 13 mars 2017

Objet : Modification de l'objet de l'association et réduction de son périmètre

L'an deux mille dix-sept le trois avril, l'Assemblée des Propriétaires de l'ASA de PROJAN, dûment convoqué, s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jacques PARGADE, Président.

Membres présents: cf feuille de présence jointe
Membres excusés: cf feuille de présence jointe

M. Damien DUPEYRON a été élu secrétaire de séance.

Sur proposition de M. Jacques PARGADE, Président de l'Association, les membres de l'Assemblée des Propriétaires ont approuvés à l'unanimité la proposition du syndicat de modification de l'objet de l'ASA et de la réduction de son périmètre figurant à l'article 3 des statuts, par:

" Section Irrigation

L'Association a pour but la fourniture d'eau sous pression aux adhérents; pour ce faire, l'association réalisera les travaux nécessaires (station de pompage, réseau de distribution, ...) et assurera l'entretien et l'exploitation des installations réalisées.

Autres sections

L'Association a pour but la réalisation et l'entretien ultérieur de tous travaux d'améliorations agricoles ainsi que l'exécution de travaux complémentaires, de grosses réparations, d'améliorations ou d'extension qui pourraient ultérieurement être reconnus utiles."

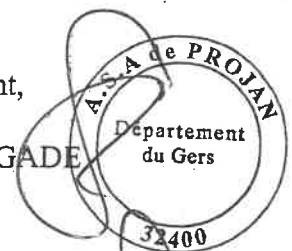
M. Jacques PARGADE, Président de l'Association, a été chargé d'effectuer les démarches administratives découlant de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME
PROJAN, le 03 avril 2017
Expédié à la DDT le 18 mai 2017
Affiché le 18 mai 2017

Le Président,

Jacques PARGADE



Le Président,

Jacques PARGADE



Rendu exécutoire par transmission en DDT
Le 18 mai 2017

REÇU LE

12 JUIN 2017

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES DU GERS

PROCES-VERBAL

**RESULTAT DE LA CONSULTATION DES PROPRIETAIRES SUR
LA MODIFICATION DE L'OBJET DE L'ASA DE PROJAN**

L'ordonnance 2004-632 du 1er juillet 2004 et le décret 2006-504 du 3 mai 2006 relatifs aux associations syndicales de propriétaires précisent les conditions de modification de l'objet.

La consultation a eu lieu le 03 avril 2017 à la mairie de Projan en réunion. Un bulletin de réponse a été joint à l'envoi de la convocation.

Les 32 propriétaires concernés ont été consultés par courriers recommandés avec avis de réception envoyés le 13 mars 2017.

6 bulletins de réponse ont été transmis, ils sont joints au présent procès-verbal.

Il s'agit

Prénom	NOM	Surface cadastrée totale par propriétaires	Date des réponses écrites	Résultat de la consultation
Danielle	BOULIN	24ha00	22/03/17	favorable
Bernard	DAUGREILH	26ha50	29/03/17	favorable
Marie Louise	DUSSAULT	11ha00	28/03/17	favorable
Catherine	PROERES	5ha23	21/03/17	favorable
Marie-Hélène	PROERES	7ha00	25/03/17	favorable
Jeanne	REYNAUD	3ha30	20/03/17	favorable
	superficie	77ha03a		

Les 5 autres propriétaires absents à la présente réunion qui, dûment avisés des conséquences de leur abstention dans le délai de 18 jours n'ont pas fait connaître leur opposition par écrit sont réputés favorables à la modification de l'objet de l'ASA de Projan.

Il s'agit :

Prénom	NOM	Surface cadastrée totale par propriétaires	Abstention réputée favorable
Alain	DARBO	1ha02	Favorable
Maryse	DONADI	10h00	Favorable
Christian	DUPEYRON	12ha63	Favorable
Françoise	LASPOUMADERES	1ha96	Favorable
Jacqueline	SANCHEZ	6ha00	Favorable
Superficie totale	Des 5 propriétés	31ha61a	Favorable

Les preuves de dépôt et les avis de réception sont joints au procès-verbal.

La présente réunion rassemble 21 propriétaires. 21 propriétaires ont voté favorablement par 21 voix pour et 0 contre.

Il s'agit :

Prénom	NOM	Surface cadastrée totale par propriétaires	Résultat du vote
Jean Miche	BARROS	12ha00	Favorable
Renée	BARROUILLET	1ha36	favorable
Françoise	BAZOT	11ha41	favorable
Guy et Françoise	BAZOT	2ha09	favorable
Cédric	BEAUMONT	3ha04	favorable
Gérard	BOUYRIE	53ha50	favorable
Didier	DOAT	2ha00	favorable
Jean	DUBIAU	57ha00	favorable
Damien	DUPEYRON	3ha57	favorable
Bernard	FOURCADE	12ha00	favorable
Indivision	NARP	14ha00	favorable
Gérard	LAFEUILLADE	10ha00	favorable
Serge	LANUX	53ha29	favorable
Arnaud	LAPORTE	7HA24	favorable
Henri	LAPORTE	3ha02	favorable
Hervé	LAPORTE	9ha74	favorable
Pierre	PAGES	10ha00	favorable
Charles	PARGADE	27ha79	favorable
Jacques	PARGADE	28ha90	favorable
Franck	SAINT LOUBOUÉ	10ha00	favorable
Vincent	TAUZIN	6ha00	favorable
	Superficie des propriétés	337ha95a	

Les conditions de majorité nécessaires sont de 22 propriétaires représentant une superficie de 297ha73a.

Le recensement des voix montre une majorité qualifiée de 32 propriétaires pour une superficie de 446 ha 59 a

En conclusion, la consultation des propriétaires est favorable par 32 voix sur 32, à la modification de l'objet de l'ASA de Projan.

Le secrétaire de séance



Damien DUPEYRON


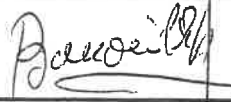



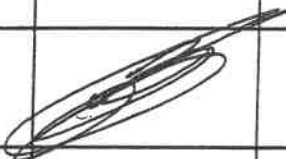





A Projan, 03 avril 2017
Le Président

Jacques PARGADE



Feuille de présence

ASSEMBLEE DES PROPRIETAIRES DU 03 Avril 2017

Propriétaire	Exploitant	Mandataire	Signature	Surface souscrite	Nb voix
ARROS JEAN MICHEL ROUTE DE GARLIN 800 SARRON	EARL DE BIDALOT 40800 SARRON			12,00	1
ARROUILLET RENEE 12 ROUTE DE BILHERE 400 PROJAN	EARL DE NABONNE 32400 PROJAN			1,36	0
AZOT FRANCOISE 6 CHEMIN DE CLAVERIE 800 AIRE SUR L ADOUR	SCEA BAZOT 40800 AIRE SUR L ADOUR			11,41	1
AZOT GUY ET FRANCOISE 6 CHEMIN DE CLAVERIE 800 AIRE SUR L ADOUR	SCEA BAZOT 40800 AIRE SUR L ADOUR			2,09	1
EAUMONT CEDRIC ROUTE DE CASTERA 330 BALIRACQ	GAEC BEAUMONT 34330 MONCLA			3,04	1
DULIN DANIELLE 1 CHEMIN HANICQ 320 BAHUS-SOUBIRAN	EARL LARQUIER 40320 BAHUS-SOUBIRAN			24,00	2
DUYRIE GERARD 1 RD 946 100 PROJAN	EARL DU MOULIN 32400 PROJAN SCEA DE MIEUSSENS 32400 PROJAN			53,50	2
DURBO ALAIN J CAP DOU BOSQ 70 LACQ	EARL DE NABONNE 32400 PROJAN			1,02	0
DUGREILH BERNARD CHEMIN DE LEBE 00 PROJAN	EARL DAUGREILH 32400 PROJAN			26,50	2
DUTAT DIDIER CHEMIN DE MANAOUT 30 SAINT AGNET	EARL BAMAPE 40800 SAINT AGNET	Do AT D. Dutilleul		2,00	1
NADI MARYSE J DIT BRANA 30 VIELLA	DONADI MARYSE 32400 VIELLA			10,00	1
DEBIAU JEAN CHEMIN DE LA BACHE 30 SAINT AGNET	SCEA DU CHAROULET 40800 SAINT AGNET			57,00	2
DEPEYRON CHRISTIAN ROUTE DE BASCARIE 10 PROJAN	DUPEYRON DAMIEN 32400 PROJAN			12,63	1
DEPEYRON DAMIEN ROUTE DE BASCARIE 0 PROJAN	DUPEYRON DAMIEN 32400 PROJAN			3,57	1
DESSAULT MARIE-LOUISE TE DE DIUSSE 0 AUBOUS	EARL DUSSAULT 64330 AUBOUS			11,00	1
FOURCADE BERNARD ROUTE DE BIHLERE 3 PROJAN	FOURCADE BERNARD 32400 PROJAN			12,00	1

Propriétaire	Exploitant	Mandataire	Signature	Surface souscrite	Nb voix
INDIVISION NARP 3 CHEMIN DEPARTEMENTAL 64330 DIUSSE	EARL DU MOULIN DE LAGRAULET CHEZ PAGES PIERRE 32400 VIELLA			14,00	1
LAFEUILLADE GERARD 31 CHEMIN DE LA CHRISTERE 10800 SARRON	LAFEUILLADE GERARD 40800 SARRON			10,00	1
LANUX SERGE 198 ROUTE DE LANGLERE 62400 PROJAN	EARL DE NABONNE 32400 PROJAN			53,29	2
LAPORTE ARNAUD VILLAGE 62400 SAINT MONT	GAEC CADRIOU 40800 SAINT AGNET			7,24	1
LAPORTE HENRI 766 CHEMIN BACHE 0800 SAINT AGNET	GAEC CADRIOU 40800 SAINT AGNET			3,02	1
LAPORTE HERVE 0800 SAINT AGNET	GAEC CADRIOU 40800 SAINT AGNET			9,74	1
LASPOUMADERES FRANCOISE LE BOURG 64410 CABIDOS	GAEC BEAUMONT 34330 MONCLA			1,96	0
PAGES PIERRE LEU GLAUDY 62400 VIELLA	EARL PAGES 32400 VIELLA			10,00	1
MARGADE CHARLES 10 ROUTE DE BILHERE 62400 PROJAN	EARL LANTONI 32400 PROJAN			27,79	2
MARGADE JACQUES 5 ROUTE DE BILHERE 62400 PROJAN	EARL LANTONI 32400 PROJAN			28,90	2
ROERES CATHERINE 9 CHEMIN DE LEBE 62400 PROJAN	EARL DE NABONNE 32400 PROJAN			5,23	1
ROERES MARIE HELENE ROUTE SIBADE 62600 HIGUERES SOUYE	EARL DE NABONNE 32400 PROJAN EARL LANTONI 32400 PROJAN			7,00	1
RYNAUD ANNE RUE CHABAUDY 62000 NIORT	DUPEYRON DAMIEN 32400 PROJAN			3,30	0
SINT LOUBOUÉ FRANCK ROUTE VIC BILH 62300 GARLIN	EARL SAINT LOUBOUÉ 64330 GARLIN			10,00	1
SANCHEZ JACQUELINE ROUTE DU CHATEAU 62300 PROJAN	SANCHEZ JACQUELINE 32400 PROJAN			6,00	1
TAUZIN VINCENT BAREDE 62300 SEGOS	TAUZIN VINCENT 32400 SEGOS			6,00	1
				446,59	35

**MODIFICATION DE L'OBJET ET DU PERIMETRE
DE L'ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE
DES PROPRIETAIRES DE PROJAN
Département Du GERS**

**Consultation des
propriétaires**

Vu les articles 11 à 17 – 48 de l'ordonnance n° 2004-632 du 1er juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires ;
Vu les articles 8 et 12 – 82 du décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance précitée ;
Vu le projet de statuts, la liste des propriétaires et le plan parcellaire déposés à la mairie de Projan proposant la modification de l'objet de l'association syndicale autorisée de propriétaires (A.S.A.) de Projan.
Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître **son opposition par lettre recommandée** avec demande d'avis de réception **avant le 1^{er} avril 2017** le cas échéant par un vote à l'assemblée constitutive, le propriétaire est réputé favorable au projet modification de l'objet de l'ASA et à la réduction du périmètre.

Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur la modification de l'objet et du périmètre de l'ASA de Projan
dont le siège social est situé à Projan :

Je soussigné

Nom : *Boulin Danielle*
Prénoms :
Adresse complète : *501 Chemin du Haricq*
Commune : *Bahus Soubiran*
Code postal : *40320*

Propriétés concernées			
Surface totale concernée en ares	<i>25ha39a10ca</i>	Nombre de parcelles concernées	<i>7</i>

1. Modification de l'objet (1):

déclare être favorable au projet de modification de l'objet de l'ASA de Projan

déclare être opposé au projet de modification de l'objet de l'ASA de Projan

2. Modification du périmètre (1) :

déclare être favorable au projet de modification du périmètre de l'ASA de Projan

déclare être opposé au projet de modification du périmètre de l'ASA de Projan

Fait à *Bahus Soubiran*
le *22* *mars* *2017*
[Signature du propriétaire]

(1) Cocher les cases correspondantes à votre choix et retourner ce bulletin avant le 1^{er} avril 2017, daté et signé à ASA DE PROJAN – Mairie – 32400 PROJAN

**MODIFICATION DE L'OBJET ET DU PERIMETRE
DE L'ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE
DES PROPRIETAIRES DE PROJAN
Département Du GERS**

**Consultation des
propriétaires**

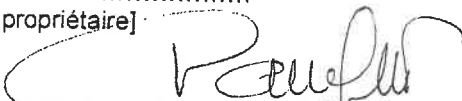
Vu les articles 11 à 17 – 48 de l'ordonnance n° 2004-632 du 1er juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires ;
Vu les articles 8 et 12 – 82 du décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance précitée ;
Vu le projet de statuts, la liste des propriétaires et le plan parcellaire déposés à la mairie de Projan proposant la modification de l'objet de l'association syndicale autorisée de propriétaires (A.S.A.) de Projan.
Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître **son opposition par lettre recommandée** avec demande d'avis de réception **avant le 1^{er} avril 2017** le cas échéant par un vote à l'assemblée constitutive, le propriétaire est réputé favorable au projet modification de l'objet de l'ASA et à la réduction du périmètre.

Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur la modification de l'objet et du périmètre de l'ASA de Projan
dont le siège social est situé à Projan :

Je soussigné
Nom : **DAUGREIL**
Prénoms : **BERNARD**
Adresse complète : **140. chemin de Lebé**
Commune : **PROJAN**
Code postal : **32400 - PROJAN**

Propriétés concernées			
Surface totale concernée en ares	26 ha 50	Nombre de parcelles concernées	

1. Modification de l'objet (1):
 déclare être favorable au projet de modification de l'objet de l'ASA de Projan
 déclare être opposé au projet de modification de l'objet de l'ASA de Projan
2. Modification du périmètre (1) :
 déclare être favorable au projet de modification du périmètre de l'ASA de Projan
 déclare être opposé au projet de modification du périmètre de l'ASA de Projan

Fait à **PROJAN**
le **29.03.2012**
[Signature du propriétaire] 

(1) Cocher les cases correspondantes à votre choix et retourner ce bulletin avant le 1^{er} avril 2017, daté et signé à ASA DE PROJAN – Mairie – 32400 PROJAN

**MODIFICATION DE L'OBJET ET DU PERIMETRE
DE L'ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE
DES PROPRIETAIRES DE PROJAN
Département Du GERS**

**Consultation des
propriétaires**

Vu les articles 11 à 17 – 48 de l'ordonnance n° 2004-632 du 1er juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires ;

Vu les articles 8 et 12 – 82 du décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance précitée ;

Vu le projet de statuts, la liste des propriétaires et le plan parcellaire déposés à la mairie de Projan proposant la modification de l'objet de l'association syndicale autorisée de propriétaires (A.S.A.) de Projan.

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître **son opposition par lettre recommandée** avec demande d'avis de réception **avant le 1^{er} avril 2017** le cas échéant par un vote à l'assemblée constitutive, le propriétaire est réputé favorable au projet modification de l'objet de l'ASA et à la réduction du périmètre.

Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur la modification de l'objet et du périmètre de l'ASA de Projan

dont le siège social est situé à Projan :

Je soussigné

Nom : **DUSSAULT**
Prénoms : **MARIE, LOUISE**
Adresse complète : **762 ROUTE DE DIUSSE**
Commune : **AUBOUS**
Code postal : **64330**

Propriétés concernées			
Surface totale concernée en ares	1054^{ares}	Nombre de parcelles concernées	02

1. Modification de l'objet (1):

déclare être favorable au projet de modification de l'objet de l'ASA de Projan

déclare être opposé au projet de modification de l'objet de l'ASA de Projan

2. Modification du périmètre (1) :

déclare être favorable au projet de modification du périmètre de l'ASA de Projan

déclare être opposé au projet de modification du périmètre de l'ASA de Projan

Fait à **AUBOUS**
le **22.03.2017**
[Signature du propriétaire]

(1) Cocher les cases correspondantes à votre choix et retourner ce bulletin avant le 1^{er} avril 2017, daté et signé à ASA DE PROJAN – Mairie – 32400 PROJAN

**MODIFICATION DE L'OBJET ET DU PERIMETRE
DE L'ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE
DES PROPRIETAIRES DE PROJAN
Département Du GERS**

**Consultation des
propriétaires**

Vu les articles 11 à 17 – 48 de l'ordonnance n° 2004-632 du 1er juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires ;
Vu les articles 8 et 12 – 82 du décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance précitée ;
Vu le projet de statuts, la liste des propriétaires et le plan parcellaire déposés à la mairie de Projan proposant la modification de l'objet de l'association syndicale autorisée de propriétaires (A.S.A.) de Projan.
Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception avant le 1^{er} avril 2017 le cas échéant par un vote à l'assemblée constitutive, le propriétaire est réputé favorable au projet modification de l'objet de l'ASA et à la réduction du périmètre.

Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur la modification de l'objet et du périmètre de l'ASA de Projan
dont le siège social est situé à Projan :

Je soussigné

Nom : **PROERES**
Prénoms : **Catherine -**
Adresse complète : **409 chemin de l'Ébé**
Commune : **PROJAN -**
Code postal : **32400**

Propriétés concernées			
Surface totale concernée en ares	5ha 23	Nombre de parcelles concernées	4

1. Modification de l'objet (1):

- déclare être favorable au projet de modification de l'objet de l'ASA de Projan

- déclare être opposé au projet de modification de l'objet de l'ASA de Projan

2. Modification du périmètre (1) :

- déclare être favorable au projet de modification du périmètre de l'ASA de Projan

- déclare être opposé au projet de modification du périmètre de l'ASA de Projan

Fait à **PROJAN**
le **31/03/2017**
[Signature du propriétaire]



(1) Cocher les cases correspondantes à votre choix et retourner ce bulletin avant le 1^{er} avril 2017, daté et signé à ASA DE PROJAN – Mairie – 32400 PROJAN

**MODIFICATION DE L'OBJET ET DU PERIMETRE
DE L'ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE
DES PROPRIETAIRES DE PROJAN
Département Du GERS**

**Consultation des
propriétaires**

Vu les articles 11 à 17 – 48 de l'ordonnance n° 2004-632 du 1^{er} juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires ;
Vu les articles 8 et 12 – 82 du décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance précitée ;
Vu le projet de statuts, la liste des propriétaires et le plan parcellaire déposés à la mairie de Projan proposant la modification de l'objet de l'association syndicale autorisée de propriétaires (A.S.A.) de Projan.
Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître **son opposition par lettre recommandée** avec demande d'avis de réception **avant le 1^{er} avril 2017** le cas échéant par un vote à l'assemblée constitutive, le propriétaire est réputé favorable au projet modification de l'objet de l'ASA et à la réduction du périmètre.

Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur la modification de l'objet et du périmètre de l'ASA de Projan
dont le siège social est situé à Projan :

Je soussigné

Nom

: Proènes

Prénoms

: Auré. Hélène

Adresse complète

: 5 Route de Sibade

Commune

: 66160

Code postal

: Higuères - Souye

Propriétés concernées			
Surface totale concernée en ares	2,60	Nombre de parcelles concernées	1

1. Modification de l'objet (1):

- déclare être favorable au projet de modification de l'objet de l'ASA de Projan

- déclare être opposé au projet de modification de l'objet de l'ASA de Projan

2. Modification du périmètre (1):

- déclare être favorable au projet de modification du périmètre de l'ASA de Projan

- déclare être opposé au projet de modification du périmètre de l'ASA de Projan

Fait à Higuères - Souye
le 25 Mars 2017
[Signature du propriétaire]

(1) Cocher les cases correspondantes à votre choix et retourner ce bulletin avant le 1^{er} avril 2017, daté et signé à ASA DE PROJAN – Mairie – 32400 PROJAN

**MODIFICATION DE L'OBJET ET DU PERIMETRE
DE L'ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE
DES PROPRIETAIRES DE PROJAN
Département Du GERS**

**Consultation des
propriétaires**

Vu les articles 11 à 17 – 48 de l'ordonnance n° 2004-632 du 1er juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires ;

Vu les articles 8 et 12 – 82 du décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance précitée ;

Vu le projet de statuts, la liste des propriétaires et le plan parcellaire déposés à la mairie de Projan proposant la modification de l'objet de l'association syndicale autorisée de propriétaires (A.S.A.) de Projan.

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître **son opposition par lettre recommandée** avec demande d'avis de réception **avant le 1^{er} avril 2017** le cas échéant par un vote à l'assemblée constitutive, le propriétaire est réputé favorable au projet modification de l'objet de l'ASA et à la réduction du périmètre.

Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur la modification de l'objet et du périmètre de l'ASA de Projan

dont le siège social est situé à Projan :

Je soussigné

Nom

REYNAUD

Prénoms

Aur. Jeanne

Mme

Adresse complète

: 56 rue

CHABAUDY

Commune

: Miert

Code postal

: 31900

Propriétés concernées			
Surface totale concernée en ares	3 ha 30	Nombre de parcelles concernées	

1. Modification de l'objet (1):

déclare être favorable au projet de modification de l'objet de l'ASA de Projan

déclare être opposé au projet de modification de l'objet de l'ASA de Projan

2. Modification du périmètre (1) :

déclare être favorable au projet de modification du périmètre de l'ASA de Projan

déclare être opposé au projet de modification du périmètre de l'ASA de Projan

Fait à

Miert

le

20.3.17

[Signature du propriétaire]

(Signature)

(1) Cocher les cases correspondantes à votre choix et retourner ce bulletin avant le 1^{er} avril 2017, daté et signé à ASA DE PROJAN – Mairie – 32400 PROJAN